

Ce programme de travail a été présenté et discuté au bureau du CREAI, le 22 septembre 2003. Il sera examiné au Comité Technique Consultatif du CREAI le 3 octobre prochain, et enfin au Conseil d'Administration du 17 novembre 2003. Il constitue un document de travail à compléter.

Document de travail

## Programme de travail du CREAI pour 2003/2004

### INTRODUCTION

#### ➤ Le contexte général rend difficile la réflexion sur les perspectives sociales

Les problèmes sociaux qui ont été soulevés au printemps, puis la canicule de l'été et ses conséquences, notamment dans les maisons de retraite et les hôpitaux, mais aussi (dans une moins grande mesure) dans les établissements pour personnes handicapées, ont rendu les perspectives pour cette rentrée relativement difficiles dans le secteur social et médico-social : les effets médiatiques font qu'une actualité en chasse une autre. Pourtant, l'accompagnement des personnes en difficulté ou handicapées exige une attention constante, s'inscrivant dans la durée. Le manque de perspectives concernant les politiques sociales est toujours préjudiciable.

Les chantiers en cours sont nombreux, et ils ne doivent pas être retardés. Il faut évoquer notamment :

- **La publication des décrets d'application de la loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale

Même si des projets de décrets circulent depuis longtemps, et même si les professionnels ont anticipé leur mise en œuvre, il est indispensable que ces décrets soient signés.

- **Secteur des jeunes relevant de l'ASE et de la PJJ**

Après les modifications de l'année 2002 (décret du 15 mars 2002 réformant la procédure d'assistance éducative et la loi du 9 septembre 2002, modifiant l'ordonnance du 2 février 1945), les questions concernant les pratiques éducatives restent à approfondir. Il est souhaitable que ce travail puisse se faire, dans une plus grande sérénité qu'actuellement, où l'attention est centrée sur le seul aspect sécuritaire des problèmes.

- **Dans le secteur des personnes handicapées** (faut-il adopter l'expression « *personnes en situation de handicap* » ?), la réforme de la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées devrait constituer un chantier important. Le gouvernement a présenté une *note d'orientation de la loi relative à l'égalité des chances des personnes handicapées*, et Madame BOISSEAU, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, a annoncé que le projet de loi serait présenté au Conseil des Ministres le 10 décembre 2003, pour une discussion au Parlement au 1<sup>er</sup> semestre 2004, et une mise en application dès janvier 2005.

Pour le moment, si la déclaration de principe, et si la proposition de la loi rénovant la politique de compensation du handicap déposée au Sénat en mai 2003, donnent en général satisfaction, même si certains points ou certaines formulations sont contestées, il faut que cela se concrétise. Le coût de cette réforme, avec notamment le principe de la compensation, est important.

Des craintes s'expriment que le projet de loi développe avant tout les aides aux personnes dans un système libéral individualiste, et que cela se substitue à une politique sociale construite de manière cohérente par les pouvoirs publics.

- **Les perspectives de décentralisation**

La loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à l'organisation décentralisée de la République, prépare de nouveaux transferts de compétence.

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003, relative à l'expérimentation par les collectivités locales, introduit des possibilités qui devraient être utilisées dans la région, notamment pour le transfert des compétences pour les établissements accueillant des jeunes sous protection judiciaire ; mais cela devrait nécessiter une autre loi ; et actuellement, il semble que les projets soient plutôt retardés.

➤ **Au niveau de la Bourgogne**

- Le CREAI travaillera sur les textes qui paraîtront et sur les projets, afin qu'ils améliorent réellement les réponses apportées aux personnes en difficulté.

- **En 2004 : les 40 ans du CREAI**

Les CREAI ont été créés par un arrêté ministériel du 22 janvier 1964. Ils se substituaient alors aux ARSEA (associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence). Le CREAI de Bourgogne a été constitué en juin 1964.

Ce sera l'occasion de rappeler 40 ans, et même près de 60 ans du secteur social et médico-social (l'ARSEA de Bourgogne Franche Comté avait été créée le 18 novembre 1946).

L'après-midi du 14 juin 2004 évoquera les 40 ans de la vie du CREAI, au service des personnes en difficulté ou handicapées, à travers sa participation au développement des politiques sociales et médico-sociales de la région.

Les témoignages d'acteurs, qui étaient à l'origine du CREAI, et la mise en perspective des évolutions de ces 40 années, témoigneront de la place que le CREAI a occupé.

- **Le CREAI change de locaux : créer un lieu convivial d'accueil et de rencontres**

En même temps qu'il est amené à fêter ses 40 ans, le CREAI de Bourgogne tourne une page de son histoire en quittant les locaux du 28 boulevard Carnot à Dijon (qui avaient été achetés en octobre 1962 par l'ARSEA - association régionale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence - avant même la transformation de celle-ci en CREAI), et en s'installant fin octobre 2003 au 11 rue Jean Giono à Dijon.

Sans être très grands, les locaux permettront un meilleur accueil, une accessibilité aux personnes en fauteuil, et de meilleures conditions de stationnement.

Mais ce n'est pas sans émotion que nous quitterons ce lieu qui a hébergé l'école d'éducateurs, un IME, le SIOE..., et enfin l'ACODEGE, créée pour reprendre en 1985 les établissements et services auparavant gérés par le CREAI.

Nous souhaitons vivement que ces nouveaux locaux constituent une occasion pour que les associations et les professionnels s'approprient ce lieu comme un des endroits de rencontres et d'échanges du secteur social et médico-social.

Dans la mesure où les locaux ne permettent pas l'accueil d'un grand nombre de personnes, l'inauguration du nouveau CREAI sera étalée sur toute l'année : le Conseil d'Administration du 17 novembre prochain s'installera en premier lieu dans les locaux ; toutes les commissions et groupes de travail, qui suivront, seront l'occasion également de fêter cette nouvelle implantation.

Par ailleurs, nous proposons que **des expositions d'œuvres artistiques** soient réalisées dans ces locaux. Les personnes qui fréquentent les ateliers d'expression ou de création artistique mis en place dans les services ou établissements sociaux et médico-sociaux souhaitent souvent, au moins certaines d'entre elles, que leurs œuvres soient présentées. Elles le font lors de différentes manifestations. Le CREAI leur propose une occasion supplémentaire d'exposer.

Les murs de la salle d'accueil, des couloirs, de la salle de réunions et éventuellement des bureaux, seront mis à la disposition d'une exposition, à raison de deux fois par an, pour une durée de 6 mois environ. Une inauguration de l'exposition aura lieu à l'occasion des deux Conseils d'Administration d'octobre/novembre et mars/avril.

Ce projet est modeste en soi, mais veut avoir une fonction symbolique importante.

L'Assemblée Générale du 14 juin 2004 (en matinée), et la manifestation de l'après-midi pour les 40 ans du CREAI, clôtureront cette année, qui manifesterà à la fois la transformation et la continuité du CREAI.

## I - LA COORDINATION DE LA REFLEXION DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

### 1 - Les journées d'étude organisées pour le CREAI en 2003/2004

Les journées organisées par le CREAI permettent de faire le point sur des questions d'actualité, de législation ou sur des questions de fond.

Les journées suivantes sont programmées ou envisagées.

- **Les violences institutionnelles : comprendre, évaluer, gérer**

Jeudi 11 décembre 2003 au Faim Palais - Dijon

Jacques DANANCIER, auteur de « *La violence dans les établissements sociaux* » (Dunod 2000), Jean Philippe PIERRON, philosophe, Eliane CORBET, conseillère technique du CREAI Rhône Alpes, et Anne DUSART, conseillère technique du CREAI de Bourgogne apporteront leurs éclairages

Coordination de la préparation de la journée : Jean-Claude JACQUINET, conseiller technique du CREAI

- **La vie affective et sexuelle et la parentalité des personnes en situation de handicap**

Mars 2004

Un groupe de travail de professionnels sera mis en place pour préparer cette journée.

Coordination de la préparation de la journée : Patrick GUYOT, conseiller technique du CREAI

- **Evaluation du PRS Suicide**

Jeudi 22 Janvier 2004 au Conseil Régional - Dijon

Un programme régional de santé, organisé sous l'égide de la DRASS, s'est déroulé de 1998 à 2002 concernant la prévention du suicide et des tentatives de suicide, en particulier des adolescents et jeunes adultes.

Il s'agira de diffuser les résultats de l'évaluation des différentes actions menées. Cette journée s'adresse aux acteurs qui sont intervenus dans la région.

Pour le CREAI, cette journée fera suite aux trois colloques organisés précédemment, sous l'égide de la DRASS sur la prévention du suicide : le 21 avril 1999, le 20 octobre 2000, le 14 novembre 2001.

Coordination de la préparation de la journée : Danielle SICHEZ, conseillère technique du CREAI

- **L'exercice du pouvoir dans la fonction de chef de service**

Vendredi 9 janvier 2004 à l'IRTESS - Dijon

Cette journée est réalisée à partir du travail effectué par la commission régionale des chefs de service ; elle est organisée avec l'IRTESS.

Paul BLANQUART, philosophe et sociologue, qui est déjà intervenu à plusieurs reprises dans la région, introduira cette journée et participera à l'ensemble des débats.

Coordination de la préparation de la journée : Martine LANDANGER, conseillère technique du CREAI, en collaboration avec Pierre BARONNET, directeur adjoint du Foyer de Buxy (71), et Alain SAVIGNET, responsable des formations supérieures à l'IRTESS

- **Le guide d'accompagnement et de prise en charge des personnes handicapées âgées**

Dans le cadre du PRS « Handicap et dépendance », un guide est en cours d'élaboration (cf. la présentation de ce travail plus loin)

Ce guide sera présenté lors de cette journée d'étude.

Coordination de la préparation de la journée : Martine LANDANGER, Isabelle GERARDIN, et Patrick GUYOT, conseillers techniques du CREAI

- Si les travaux pour la réforme de la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées avancent suffisamment, le CREAI organisera une journée d'étude pour débattre de la future loi.

## **2 - Les commissions et groupes de travail**

Sont indiqués ici les thèmes généraux de travail. Pour les dates, on se reportera au programme d'activité du CREAI, diffusé dans le bulletin d'informations n° 227, juin 2003.

### ***a) Commission du secteur relevant de l'ASE et de la PJJ***

Après la mise en place des nouvelles procédures d'assistance éducative (décret du 15 mars 2002 et circulaire du 2 mai 2002) et la réflexion que nous avons menée l'année dernière sur l'accès au dossier par les usagers, la mise en place de la loi du 2 janvier 2002 restera la préoccupation principale quand les décrets seront parus.

### ***b) Commissions concernant les personnes en situation de handicap***

Pour la majorité des commissions, deux orientations générales s'imposeront :

- l'application de la loi du 2 janvier 2002, avec notamment tout ce qui concerne la place des usagers et l'application de leurs droits. La publication des décrets est attendue avec impatience.

- les perspectives qu'introduit le projet de « loi relative à l'égalité des chances des personnes handicapées » avec la **compensation** du handicap. Mais on ne connaît pas encore quel est le niveau de réorganisation des politiques sociales qui est envisagé.

Les thèmes de travail, en relation avec ces deux sujets, ou plus spécifiques de chaque commission, sont mentionnés dans le calendrier publié par ailleurs.

Un travail pour l'AGEFIPH est toujours en cours de discussion, concernant les perspectives **d'insertion en milieu ordinaire** de formation (CFA) ou de travail des jeunes handicapés sortant d'établissements spécialisés.

Dans le cadre du **PRS « Handicap et Dépendance »** auquel le CREAI continuera de participer, un groupe de travail composé de professionnels, tant du secteur gériatrique que du secteur des personnes handicapées, élabore un guide d'accompagnement et de prise en charge des personnes handicapées âgées.

Les explorations techniques, envisagées pour cerner le contexte administratif et politique de la situation des personnes handicapées âgées, porteront sur l'examen des outils d'évaluation des besoins des personnes, sur l'impact du statut des personnes et de leurs ressources sur leur choix de vie après 60 ans, sur les qualifications et formations des professionnels, permettant un accompagnement adapté des personnes handicapées âgées dans les différentes structures.

Une analyse plus qualitative sera réalisée à partir de monographies, qui pourront illustrer les multiples facettes actuelles de cette problématique relative à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées, pour lesquelles se pose la question du choix de vie après 60 ans.

Ces travaux seront restitués et partagés avec les professionnels dans le cadre d'une journée d'étude spécifique prévue en 2004.

Coordination de l'élaboration de ce guide : Martine LANDANGER, avec Isabelle GERARDIN et Patrick GUYOT, conseillers techniques du CREAI

### ***c) La prise en charge des personnes autistes***

La DRASS coordonne la mise en place d'un réseau autisme en Bourgogne.

Dans les années à venir, à partir du cahier des charges élaboré par la DRASS, il s'agira de mettre en place concrètement un centre régional de ressources, organisé en réseau. Le CREAI devrait créer un service régional de documentation-information, à l'intérieur de ce centre ressources.

Par ailleurs, le CREAI continuera à assurer une fonction de coordination et de réflexion avec les acteurs du secteur médico-social qui assurent une prise en charge des personnes autistes ; des liens avec les structures sanitaires et l'unité régionale d'évaluation du CHU seront régulièrement organisés.

Coordination des actions pour les personnes autistes : Danielle SICHEZ, conseillère technique du CREAI

### ***d) Commission des chefs de service et directeurs adjoints***

Dans la poursuite des réflexions de cette commission, un thème mobilisateur a émergé l'an dernier : « L'exercice du pouvoir dans la fonction de chef de service ». Le groupe a retenu ce thème comme sujet de la prochaine journée d'étude qui aura lieu vendredi 9 janvier 2004.

Suivi de la commission et préparation de la journée : Martine LANDANGER, conseillère technique du CREAI

## II - L'OBSERVATION

Le rôle d'observatoire que veut jouer le CREAI s'articule avec la fonction précédente de réflexion générale.

### 1 - Le site internet du CREAI (www.creaibourgogne.org)

Réalisation et actualisation : Virginie MICHEA, assistante en analyse de données statistiques

Le site Internet du CREAI est ouvert depuis Septembre 2000. Il met à la disposition de tous, des documents et des informations produits par le CREAI :

- Les analyses et les référentiels du CREAI
- Les équipements sociaux et médico-sociaux de la région, avec une liste complète des établissements et services
- Le programme d'activités du CREAI et les articles qui paraissent dans le bulletin d'informations
- Les offres d'emploi inter-régionales
- Les liaisons vers d'autres sites utiles (notamment l'Assemblée Nationale, ANAES....)

Les informations contenues sur le site sont actualisées.

### 2 - Plate-forme de l'observation sociale en Bourgogne (dans le cadre du contrat de Plan Etat/Région)

Réalisation : Jean Claude JACQUINET, conseiller technique du CREAI

La DRASS de Bourgogne a mis en place une coordination régionale de l'observation sociale, permettant d'améliorer le contenu des études, de compléter la connaissance du champ social, et ainsi d'en valoriser et d'en partager les résultats entre l'ensemble des acteurs intéressés.

En relation avec la DRASS, le CREAI poursuivra le travail engagé.

Le groupe de pilotage précisera à l'automne prochain les conditions d'utilisation des données produites (notamment sur les indicateurs de pauvreté/précarité par les différents partenaires, et de leur diffusion par la plate-forme de l'observation sociale en Bourgogne).

### 3 - Annuaire régional des acteurs de la lutte contre les exclusions - Actualisation et implantation des données sur le site internet national élaboré par le ministère

Réalisation : Jean Claude JACQUINET, conseiller technique du CREAI, Virginie MICHEA, assistante en analyse de données statistiques, et Sophie LECURET

Après l'enquête réalisée auprès des acteurs de la lutte contre les exclusions et la saisie des données, cet annuaire sera disponible sur internet.

## 4 - Actualisation du site internet CASU de Côte d'Or

Réalisation : Virginie MICHEA, assistante en analyse de données statistiques

La Commission d'Action Sociale d'Urgence de Côte d'Or a ouvert un site Internet (<http://www.casu21.org>) ; réalisé par le CREAI, il recense les informations sur les aides facultatives et prestations légales de Côte d'Or. La mise à jour se fait de manière régulière. En outre, une réactualisation générale se fait deux fois dans l'année sur le site ainsi que sur le CD Rom qui est toujours disponible.

### III - LES ETUDES

Les études sont réalisées par le CREAI à la demande des associations, des collectivités territoriales ou des administrations de l'Etat. Nous ne mentionnons ici que les principales études en cours. D'autres projets sont en cours de discussion et ne sont pas mentionnés ici.

- **Etude de faisabilité de résidences pour personnes âgées et handicapées et d'un EHPAD** (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Communes de Abergement la Ronce, Damparis, Foucherans et Tavaux (Jura)

Réalisation : Richard PAVAUX et Isabelle GERARDIN, conseillers techniques du CREAI

- **Etude de besoins concernant les enfants déficients auditifs de Haute Saône**

Réalisation : Isabelle GERARDIN et Danielle SICHEZ, conseillères techniques du CREAI

- **Analyse des données statistiques départementales concernant les personnes handicapées en Haute Saône**

Réalisation : Isabelle GERARDIN, conseillère technique du CREAI

Cela est réalisé dans le cadre de la révision du schéma départemental de Haute-Saône.

### IV - L'EVALUATION

Le CREAI poursuit les **formations à l'évaluation interne** des services et établissements.

Actuellement, les chantiers en cours, pour la formation à l'évaluation interne, concernent :

- une MECS
- 3 SESSAD
- 3 IME
- 3 foyers pour personnes handicapées
- 2 foyers de vie
- 4 CAT.

Ces formations à l'évaluation sont réalisées par l'ensemble des conseillers techniques du CREAI.

Parallèlement, au niveau de l'ANCREAI, l'amélioration du guide pour des interventions de qualité se poursuit. Anne DUSART, conseillère technique du CREAI, participe à ces travaux au niveau national.

La 4<sup>ème</sup> version du guide, avec un support informatique, devrait être prête d'ici quelques mois.

Nous sommes toujours en attente des textes d'application concernant l'évaluation, notamment tout ce qui concerne l'évaluation externe, avec le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale.

La réflexion doit se poursuivre au niveau du CREAI, et de l'ANCREAI pour anticiper les procédures d'**évaluation externe** et la manière dont l'ANCREAI et les CREAI se situeront par rapport à celle-ci.

## V - LES FORMATIONS

Les formations proposées se situent dans le prolongement des divers travaux du CREAI (études, journées d'étude, interventions en établissement,...)

Les formations du CREAI concernent actuellement l'évaluation interne. Elles ont été évoquées ci-dessus.

Dans le cadre d'une action prioritaire régionale de PROMOFAP, le CREAI assure un stage sur **les droits des personnes dans les institutions sociales et médico-sociales**, qui se déroulera en septembre, octobre et novembre prochains.

Nous mentionnons ici les titres des autres formations qui font l'objet d'une présentation spécifique, tout en sachant qu'elles peuvent s'adapter de manière plus précise aux besoins des établissements et services :

### ➤ Formations autour de l'application de la loi du 2 Janvier 2002

Chacun des thèmes suivants peut être l'objet d'une formation spécifique :

- les droits des personnes accueillies ou accompagnées
- le projet d'établissement
- les documents prévus dans la loi, notamment :
  - . livret d'accueil
  - . contrat de séjour
  - . règlement de fonctionnement
  - . conseil de la vie sociale et autres formes de participation

### ➤ Les personnes déficientes intellectuelles face à la mort

Deux formations sont proposées :

- ◆ **L'expérience du deuil et son accompagnement**  
chez les personnes déficientes intellectuelles  
(3 jours)



- ◆ **La fin de vie et son accompagnement**  
chez les personnes déficientes intellectuelles  
(2 jours)

Elles peuvent être adaptées aux besoins et réalisées :

- soit en intra-muros pour un établissement ou un service,
- soit pour un regroupement d'établissements.

## ➤ Autres formations

### - **Les violences dans les institutions**

Les formes de violences : comment les repérer, les analyser ? Comment les prévenir ?

Un projet de formation spécifique peut être élaboré en fonction de chaque situation.

### - **Les écrits professionnels**

- le cadre juridique de l'accès au dossier
- les différents types d'écrit et leur contenu
- les techniques d'écriture.

### - **Analyse des pratiques professionnelles**

- **D'autres formations peuvent être assurées en fonction de demandes particulières.**

## VI - LE CONSEIL TECHNIQUE

### 1 - Le conseil aux établissements et associations - Les avis

Coordination : Danielle SICHEZ, conseillère technique du CREAI

Le CREAI est sollicité par les associations ou des administrations pour donner un point de vue technique sur les projets ou actions. Les avis et conseils s'appuient sur les mêmes référentiels et les mêmes principes que ceux qui sont utilisés pour les évaluations. Ces documents peuvent être consultés sur le site internet du CREAI.

Les règles déontologiques, notamment la confidentialité, sont appliquées.

Le directeur du CREAI et l'ensemble des conseillers techniques participent, chacun à leur niveau, à cette fonction du CREAI.

### 2 - Participation du CREAI au CROSS

Participation : Pierre BODINEAU, titulaire, et François FAUCHEUX, suppléant

Le CROSS aurait déjà dû se transformer en CROSMS (comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale), comme la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé l'avait prévu. Là encore, le retard fait que ce sont les anciens textes qui continuent à s'appliquer. La fonction du CROSMS sera renforcée, et le calendrier prévoira des « fenêtres » pour présenter les dossiers, en les regroupant par catégories d'établissements.

Le CREAI souhaite continuer à participer au nouveau CROSMS, dans le prolongement des autres fonctions de réflexion régionale, d'observation, d'étude...